

Mr GEFFRAY Bernard
4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
N° : 2017/00655 + N° Inst : 316/27 + n° 86

Le 20.09.17

Objet : A ce jour, demandes d'annulations de 2 'non lieu' car je n'en ai pas été informé.

Mr VALLEE, président de la chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Bordeaux,

En votre ordonnance rédigée ce 11.08.17 (doc.1) que vous avez envoyé avec AR à mon adresse (et non à celle de mon ex avocat, comme tous les précédents courriers qui, de ce fait, je ne pouvais recevoir...) vous déclarez refuser l'annulation du non lieu abusif déclaré par votre confrère Mr HIERNARD le 14.09.16 (doc.2) ce malgré mes nombreuses demandes faites avec preuves et justificatifs, que je vous ai remis le 12.07.17, date de ma connaissance de cette erreur juridique (doc.3) puis le 10.08.17 (doc.4).

Je vous rappelle que je n'ai été informé de cette décision de non lieu abusive que près d'un an après et indirectement, par requête d'informations auprès de l'accueil du TGI le 12.07.17, donc au-delà de la date légale pour faire Appel.

De par ces vices de procédures dont je n'ai pas à être également victime, je vous demande une dernière fois que justice soit appliquée donc que ce non lieu soit annulé car, comme déjà mentionné, la plainte initiale concernait 3 complices de diffamations à l'encontre de mon concept d'aéronef très innovant (37 articles de presse à ce jour).

L'un, Mr LE CAMUS, sera à nouveau jugé en correctionnelle ce 13.10.17 pour avoir rédigé ces diffamations. Ses 2 complices qui ont diffusé ces mensonges destructeurs en leurs médias doivent également être jugés très rapidement car, par exemple (docs 5 et 6) Mr MAYER, qui dirige le principal forum et média d'aviation légère sur internet, persiste dans ses attaques ce qui m'empêche totalement de commercialiser mon concept donc de créer les entreprises et nombreux emplois prévus (voir dommages déjà causés en doc 7, auxquels il faut rajouter un minimum de 3.000 €/mois de manques à gagner depuis le 28.03.17, date de la première audience en correctionnelle).

A ce jour, de par la situation, je n'ai que 2 solutions pour résoudre ces graves problèmes :

1) Vous savez que je n'ai plus aucune relation avec mon ex avocat Me POUDAMPA depuis le 02.12.16 car il agissait à l'encontre de mes intérêts (d'où ces absences d'informations que vous lui communiquez ainsi que la plainte pour abus de confiance et escroqueries que j'ai déposé. Voir doc.8) donc : Vous agissez avec respect et honnêteté et supprimez très rapidement ce non lieu abusif ainsi qu'un autre (doc.9) dont vos confrères ou cet 'avocat' ne m'avez JAMAIS informé.

Ou :

2) Je médiatise et dénonce la situation au Président de la République puis, si nécessaire à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Dans l'attente de lire votre décision avant cette fin de mois et restant à votre disposition pour tout complément d'informations, veuillez, Mr VALLEE, recevoir mes meilleures salutations.

Bernard GEFFRAY

Ci-joint : 19 pages de preuves